

Données relatives au risque d'inondation

Zone du PPRI - Vallées de la Lys et de l'Yser - exposée à un :

- Zonage vert clair : Zones Naturelles soumises à Aléa Faible ou Moyen
- Zonage vert foncé : Zones Naturelles soumises à Aléa Fort ou très Fort
- Zonage bleu clair : Centre Urbain soumis à Aléa Faible ou Moyen
- Zonage bleu foncé : Zones Urbanisées ou Zones d'activités soumises à Aléa Faible ou Moyen
- Zonage rouge : Zones Urbanisées ou Zones d'activités soumises à Aléa Fort ou très Fort

Zones inondables :

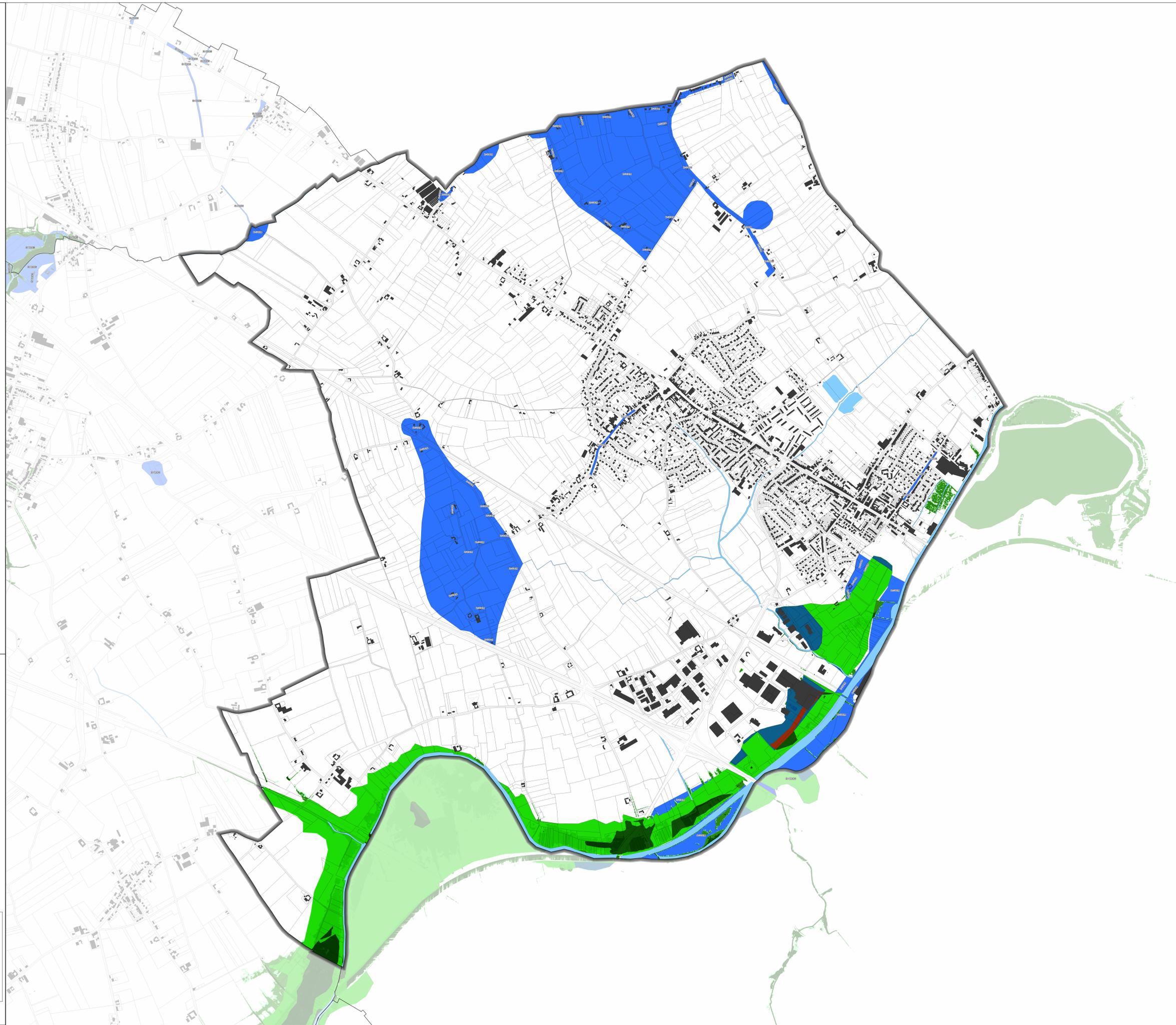
- | | |
|--|--|
| <p>AZI (Atlas des Zones Inondables)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Aléa fort ■ Aléa moyen ■ Aléa faible | <p>TRI (Territoires à risques importants d'Inondation) de Béthunes - Armentières</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Crue de forte probabilité ■ Crue de moyenne probabilité ■ Crue de faible probabilité |
|--|--|

Zones d'Inondation Constatées et réhausse demandée (cm)

- R=150cm
- R=100cm
- R=70cm
- R=50cm
- R=30cm
- Axe de ruissellement
- Bande de 10 mètres de part et d'autre des axes de ruissellement
- zone d'expansion des crues
- Zones d'expansion des crues en projet

Informations

- Limite communale
- Parcelle
- Trame bâtie



Département du Nord



Communauté de Communes
Flandre Intérieure

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : NIEPPE

Planche B : RISQUE INONDATION

Approbation du PLUIH en conseil communautaire du 27 janvier 2020.

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022.

Projet de modification de droit commun n°1



Modification par l'AGUR



PLANCHE B

Echelle : 1 / 8 000ème